

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 10	
Votants : 12	
Pouvoirs : 2	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	01/12/2021
Date d'affichage :	13/12/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le six décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à C. COMBAZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ) ; Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/12/162 : Approbation de la cession par la commune de la parcelle ZC 139, située au lieu-dit « Les Blétières »

VU les articles L 2121-29, L 2241-1 et L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 13/01/2020 ;

CONSIDERANT que la parcelle n'a pas vocation à s'insérer au sein d'un projet communal ;

CONSIDERANT la proximité de la parcelle avec la construction des demandeurs ;

CONSIDERANT les discussions entamées avec les propriétaires de la parcelle ZC 139 ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que des propriétaires mitoyens souhaitent acquérir la parcelle cadastrée ZC 139, afin de régulariser l'assiette de leur terrain.

Il précise que cette parcelle se situe aux Mièvres, en zone Ug au Plan Local d'Urbanisme, secteur à caractère mixte d'habitat et d'accueil touristique de la station de Plan Peisey. Elle est d'une surface de 23m², n'a pas d'utilité directe pour la Commune et englobe partiellement une partie de la construction des administrés.

Le Maire explique que le tarif proposé pour l'achat de cette parcelle a été fixé au tarif de 300 € le m² en zone Ug.

Parcelle	Surface	Zone	Lieudit	Localisation
ZC 139	23 m ²	Ug	Les Mièvres	Plan Peisey

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la cession de la parcelle ZC 139 au prix de 6 900 € (six-mille neuf-cents euros) pour une surface totale de 23 m² et précise que cet accord sera entériné, aux frais exclusifs de l'acquéreur, par acte notarié.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** la cession par la commune de la parcelle référencée ZC 139 d'une surface de 23 m² au prix de 300 €/m², pour un montant total de 6 900 € (six-mille neuf-cents euros),
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié aux frais exclusifs de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses éventuelles.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le maire,

Guillaume VILLIBORD

